

L'an mil neuf cent trois le vingt sixième jour
du mois de Septembre à quatre heures de relevée par devant nous
Jules Plainevaux, Bourgmestre

MARIAGE

de
Alphonse Pierre
Joseph
Wilmet
avec
Marie Josephine
Arsène
Bourguignon.

Officier de l'Etat Civil de la commune de Hannesche arrondissement
judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en
notre maison Commune Alphonse Pierre Joseph
Wilmet employé âgé de vingt sept ans né à
Hannesche le huit Novembre mil huit cent Septante
cinq

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domicilié à Hannesche majeur
fils légitime de Désiré Wilmet maître maçon âgé de
cinquante deux ans et de Marie Agnès Fossiaux son épouse
ménagère âgée de cinquante ans tous les deux domiciliés à
Hannesche ici présents et consentans; lequel a justifié
d'avoir satisfait ses obligations sur la milice conformément
au vœu de la loi du trois juin mil huit cent Septante.



Et Marie Josephine Arsène Bourguignon sans profession
âgée de vingt sept ans un mois née à Hannesche
le vingt quatre Août mil huit cent Septante Six
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domiciliée à Hannesche fille majeure et légitime de
Chéophile Bourguignon cultivateur âgé de cinquante
six ans et de Philomène Dosogne son épouse ménagère
âgée de cinquante huit ans tous les deux domiciliés au
dit Hannesche, ici présents et consentans

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la
porte de notre maison Commune le Dimanche treize Septembre
Courant.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Alphonse Pierre
Joseph Wilmet et Marie Joséphine Arsine Bourguignon
sont unis par le mariage, de tout quoi nous avons dressé acte en
présence de Pierre Gossiaux, cordonnier, âgé de cinquante cinq ans, oncle
de l'époux Louis Gossiaux, cultivateur, âgé de cinquante un ans, aussi
oncle de l'époux, Emile Gossiaux, cultivateur, âgé de quarante huit ans,
également oncle de l'époux et Xavier Bourguignon, cultivateur
âgé de soixante un ans, oncle de l'épouse, tous lesquels domiciliés
à Hammeche et après lecture du présent acte les parties comparantes
et les témoins ont signé avec nous.

Wilmet Marie Bourguignon.
De Wilmet & Gossiaux de Bourguignon
P. P. Douvagne. P. Gossiaux
L. Gossiaux E. Gossiaux
X. Bourguignon

Le présent registre contenant un acte acté clos et arrêté par nous
Jules Plaineaux, Bourgmestre Officier de l'Etat civil de la commune de
Hammeche ce jourd'hui, trente et un décembre mil neuf cent trois.

Plaineaux